

SOMM

L-PESTIVIEN



P 3: mot du maire

P 4: Etat civil 2014

P 5-11: la vie du Conseil Municipal

P 12-13: le RPI et les TAP

P 14: artisan: Soizic PEDROSA

P 15: artisan : Sam HUTCHINGS

P 16: statues de la chapelle Saint Isidore

P 17: le repas du CCAS

P 18: les doyens de la commune

P 19: infos pratiques

P 20 : détection du cancer

P 21: recensement militaire et inscription

P 22-23: CMU, mutuelle et vaccin contre

P 24: SPANC

MMUNAL N°2

décembre 2014

ÈL-PESTIVIEN

60 MAËL-PESTIVIEN

mail : mairiemaelpestivien@wanadoo.fr

Appartem

Loue appartement T

Description: 1er niveau :

2 eme niveau : 3

de bains c

Loyer : 380€ ,

Pour tous renseignements

ETAT CIVIL

Joseph BERNARD

Maire de Maël-Pestivien

2014-2020

2014 ont amené le renouvellement du conseil municipal (6 hommes –5 femmes).

Dans l'élaboration de nouveaux projets pour la commune , sachant que nos dotations de l'Etat et les subventions auxquelles nous pourrions prétendre ont baissé afin d'éviter d'avoir recours à la baisse

de l'investissement pour l'aménagement du bourg , je vous informe que la commune emprunte et avec un nombre important de crédits, l'aménagement du bourg est engagé

En ce début d'année , je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne santé. Je vous invite à la cérémonie des vœux du maire pour 2015 à 11h à la salle des fêtes.

Joseph Bernard

Joseph BERNARD

Naissances:

Mariages :

Décès:

- MEHU Madeleine veuve ROLLAN
- LE GUYADER Jeanne veuve MOU
- GUYON Marie veuve COTONNE
- PERRIER Sylviane épouse GLAU
- LE BASTARD Noël Yves: 24/12/1
- CORRIO François: 9/2/1929-22/11

NOUVEAUX A

- Mr DUFRESNE Didier et Mme B
- Mr Michael COPER et Mme Jacqu
- Mme COGNIAUX et Mr BUSQU
- Mr GUILLAUME Fabien , 11 rou
- Mme LE JEHAN Annie, 5 route d
- Mme LEON Catherine, 29 route d
- Mr et Mme LONGLAND Ian, cre

Conseil Municipal

ILLOUX situé dans la zone de préemption de l'étang du Blavet, n. La commune doit délibérer sur cette même question. de préemption sur cette parcelle.

au niveau des fenêtres . Un devis a été demandé. entreprise Briand pour un montant de 806.40€.

illon du cimetière. Il s'avère que le portail et le portillon ne sont entreprise Daumas de Callac pour la construction et la pose d'un

nt en mauvais état et qu'elles doivent être changées. Un devis a entreprise Briand pour un montant de 4248.00€TTC.

anne. Un devis a été demandé à l'entreprise Macé. entreprise Macé pour un montant de 1132.80€ TTC.

du Bourg, la commune doit avoir un contrôleur de la sécurité, nte les cinq devis reçus. François SEVER pour un montant de 1022.50€ TTC, devis le

bourg, Mr le Maire présente les 3 candidats du lot 1 : terrassements paysagers. lot et le respect du cahier des charges de l'appel d'offre, le Con-

pour un montant de 1350989€ HT ur un montant de 59 173.91€ HT

de la traversée du bourg par la route départementale N°28

partementale n°28 et par la route départementale N°50, des amé- itesse. Ainsi, le Conseil Général a mis en place une convention les n°28 et n°50 qui traversent le centre bourg. Cette convention etien des routes départementales n°28 et n°50 qui traversent le ention présentée par Mr le Maire .

soin d'être refaites et des devis concernant ces voies. Kersimon, Roc'h Vreign, Kerlan et du chemin d'exploitation de bé du Canton de Callac et décide de la réfection de la voie com- tant de 33 394.80€ TTC et d'une tranche conditionnelle d'un

Délibération 10/2014 : subventions 2014

- Amicale Laïque
- Amicale Laïque : séjour à paris
- Es pestivien
- FNACA
- Medi@lenn
- Société de Chasse
- PLB Muco
- RKB
- Amicale des pompiers
- Association sportive du collège de Callac
- Comice agricole
- Association Arc en ciel
- Secours populaire
- Donneurs de sang
- La belle Equipe
- Centre anticancéreux
- Solidarité paysans
- Callac Culture
- Melrose
- Association Penn stivien
- CAUE
- ANACR

Séance du 26/02/2014

Délibération 11/2014 : compte de gestion

Approbation du compte de gestion 2013

Délibération 12/2014 : compte administratif

libellés	Investissements		Fonctionne
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses déficits
Résultats reportés		97681.64	
Opérations de l'exercice	168709.33	173665.34	294083.37
TOTAUX	168709.33	271346.98	294083.37
Résultats de clôture			
Restes à réaliser	355756	971	
TOTAUX CUMULES	503458.08	272317.98	294083.37
RESULTATS DEFINITIFS		102637.35	

Approbation de compte administratif.

Délibération 13/2014 : affectation compte de résultat

Un excédent de fonctionnement de 128659.68€.

Un excédent d'investissement de 4956.01€.

Le résultat d'exploitation est virée à la section d'investiss

Délibération 14/2014 : taux d'imposition

Taxe d'habitation : 12.16%

Foncier Bâti : 17.83%

Foncier non bâti : 59.60%

Délibération 15/2014 : budget primitif

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la co- ment : 382853€ et en investissement : 562353€.

Délibération 16/2014 : transfert de charges de la CDC

Le Conseil Municipal valide le montant de charges transfé

nts

Nombre de suffrages obtenus	
	En toutes lettres
	Huit
	trois

Nombre de suffrages obtenus	
	En toutes lettres
	Huit
	trois

Nombre de suffrages obtenus	
	En toutes lettres
	Huit
	trois

Nombre de suffrages obtenus	
	En toutes lettres
	Trois
	huit

int

divers syndicats et différentes commissions, élection de la

ARD Joseph, TERTRAIS Isabelle, LE MOIGNE Marie-Paule,

ARD Joseph ,HUON Emma.

: BOUTIER Yann ,LE BRIS David

Paule, suppléante : PETITPAIN Véronique

LARMET Arnaud suppléant : QUELEN Michaël

mma

MARTIN Jean-Yves, LARMET Arnaud, QUELEN Michaël, PE-

N Mickael, PETITPAIN Véronique

Paule, LARMET Arnaud, LE BRIS David

onique

Jean-Yves

MOIGNE Marie-Paule, LE BRIS David, PETITPAIN Véronique,

Commissaires titulaires	
HUON Emma	le bourg
BOUTIER Yann	roc'h vreign
PETITPAIN Véronique	6 l'église blanche
LARMET Arnaud	coat hamon
QUELEN Michaël	kerguelen
DOWNIE Denise	coat mael
TERTRAIS Isabelle	kerismael
MATIN Jean-Yves	kerubet
LE BRIS David	lan ar hoz
LE MOIGNE Marie-Paule	goasquer
Domiciliés h	
GUILLAUME Eric	grimolet
22800	COHINIAC
PERROT Guy	nonnénu
22160	SAINT-NICODEME

Délibération 21/2014 : délégation de signature au ma

Le Conseil Municipal donne délégation de signature au

Délibération 22/2014 : renouvellement de contrat CA

Le Conseil Municipal décidé le renouvellement d'un a
riode de 6 mois à compter du 8 mai 2014. Il fixe à 20 h
une rémunération mensuelle basée sur la valeur du SMI

Séance du 16/5/2014

Délibération 23/2014 : transfert de compétences « r

riques »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver
l'article suivant : *Réseaux publics et services locaux de commu*
L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et inclu
structures et de réseaux de communications électroniques au sens
communications électroniques, l'acquisition des droits d'usage à cette
disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'o
tion de ces infrastructures et réseaux de communications élect
niques aux utilisateurs finals, après en avoir constaté une insuff
ticle L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales et
ci-dessus à la Communauté de Communes.

Délibération 24/2014 : 6232 : Fêtes et Cérémonies

Suite à une demande de la cour des comptes , la trésorerie a de
détailler la liste des dépenses prises en charge à l'article : fêtes
Conseil Municipal indiquent que les dépenses prises en
vantes : Cérémonies de la municipalité et pots de l'amitié, Cérém
sapins de Noël, Cadeaux pour les membres du personnel, de la
Municipal, du personnel et du CCAS.

Délibération 25/2014 : délégués communautaires

Le Conseil Municipal décide de nommer à l'unanimité

- Commission voirie : MARTIN Jean-Yves
- Commission Enfance / jeunesse : TERTRAIS Isabelle
- Gestion des déchets/environnement nature/ spanc/ agr
- Economie/aménagement numérique/ bâtiments comm
- Tourisme/habitat : PETITPAIN Véronique

réseau électrique existant au lieu-dit gueider, le maire explique

pour l'alimentation en électricité de bâtiments agricoles (maxi
Le versement au syndicat départemental d'électricité, maître
soit 2500 €, le reste du cout étant la charge du demandeur

t d'une subvention de 700€ pour l'année 2014.

2014, chaque association de la commune pourra bénéficier de

Conseil Municipal.

de 7034€ au titre de ce fond pour l'année 2014.

obé

ement de commande enrobé pour un montant pour la commune
2 eme adjoint à signer tous documents relatifs à la passation de

onctionnement des TAP à compter de septembre 2014 et les
n de l'école.

is, décide d'accepter l'augmentation de DHS de Mme VERON
ter la création d'un poste d'adjoint technique de 2 eme classe

Aménagement du bourg

aménagement du bourg pour effectuer quelques travaux supplé-
prise Colas un devis supplémentaire pour la réalisation de ces

nts, décide d'accepter le devis Colas pour les travaux supplé-

Aménagement du bourg

g sont amortissables .

uivantes :

Maël-Pestivien à la procédure de passation d'un marché

ces statutaires ,considérant la passation de ce contrat doit être
à l'unanimité des membres présents décide de se joindre à la
ment des articles 26-I-1° , 40-III-2° et 57 à59 , et 77 du Code
aire que le CDG22 va engager en 2015, conformément à l'ar-
es prestations, garanties et taux de cotisations lui seront soumis
l'héber au contrat-groupe d'assurance souscrit par le CDG22 à

tre refaite. Des devis ont été demandés à diverses entreprises.

entreprise Triskalia (semences) , le devis de l'entreprise COR-
M de Maël-Pestivien (travaux qui sont les moins disant,-de
n 143 : -5500€ et- augmenter 2158, opération 129 :+5500€; et

Séance du 20/6/2014

Délégué aux élections sénatoriales : BERNARD Joseph

Délégués suppléants aux élections sénatoriales: HUON

Séance du 5/9/2014

Délibération 37/2014 : ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, décide le renouvellement du contr
une période d'un an à compter du 11 août 2014 aux conditions su
sion d'engagement : 0.30% du montant de la ligne (payable en ur

Délibération 38/2014 : aménagement de bourg et co la route départementale N°28 et la route départementale N°5

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de A3 p
tant de 14490€ HT; Décide d'accepter le devis Sparfel pour la p
ter le devis colas pour les travaux supplémentaires route de serier

En raison de la traversée du centre bourg par la route dé
vieux aménagements de sécurité aux entrées d'agglomération s
ral a mis en place une convention relative à l'aménagement et à
sent le centre bourg. Cette convention a pour objet de définir le
mentales n°28 et n°50 qui traversent le bourg. Le Conseil Munic

Délibération 39/2014 : adoption du rapport sur le p 2013 et le prix de l'eau

Après présentation de ce rapport, le conseil Municipal ad
nissement collectif de la commune de Maël-Pestivien. Ce dernie
présente délibération et décide d'appliquer les tarifs suivants : 10
tarifs applicables à compter du 1 janvier 2015.

Délibération 40/2014 : réfection des buts de foot

Le Conseil Municipal, décide d'accepter le devis de l'en
des buts de foot.

Délibération 41/2014 : achat d'un congélateur

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entre
de 754.16€HT.

Délibération 42/2014 : caution appartement T4

Suite à l'état des lieux de sortie du logement communal
du logement. Il demande que sur le remboursement de la caution

Le Conseil Municipal décide le remboursement de la c
remboursement des travaux effectués : 175€ et d'imputer la som

Délibération 43/2014 : demande de subvention

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention

Séance du 14/11/2014

Délibération 44/2014 : convention Mégalis

Suite au comité syndical de Mégalis ,les tarifs ont bété r
velle convention. La commune adhère à Mégalis par le biais de l

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présen
tion Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise er

Délibération 45/2014 : adhésion de la CDC Callac Ar

Suite au conseil communautaire du 13 octobre 2014, la
Syndicat Départemental d'Energie. Pour valider cette adhésion
valider cette décision en conseil municipal. Mr le maire explique
Arcoat et dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, qu'
les voitures électriques.

nts, décide d'autoriser la CDC Callac Argoat à adhérer au SDE
: transformateur coté poste.

'opportunité de création d'un commerce Multiservices à Maël-
e économiquement. Le Maire présente le devis d'Ouest Consul-

nts, décide de réaliser une étude d'opportunité et d'accepter le
r 150 personnes pour un montant de 3600 € HT.

013-2014 est en impayé, sa valeur ne permet pas à la trésorerie

présents, d'admettre en non-valeur la somme de 9.60€ et de la
-10€.

du bourg et suite à la signature des devis de travaux supplémen-

nts, décide d'accepter l'avenant de l'entreprise Colas d'un mon-
ments relatifs à ce dossier

n place actuellement sur la commune à l'école, au cimetière et à

, décide des tarifs suivants, à compter du 1/1/2015:

te : 5.50€/ jour

	Double
	78€
	154€
	252€

mboursement de la partie roulante de l'aménagement du bourg :
n 2014. Une décision modificatrice est nécessaire pour inscrire

es présents, la décision modificatrice suivante : Investissement :
ement : crédit : 2315-041 : +51000€, débit : 4581-041 : -51000€

conseil à Mme le receveur principal

décide à l'unanimité, d'accorder à Mme Françoise JOSSELIN,
démis de conseil au taux maximal, pour la durée du mandat.

été démonté.

nts, décide de le donner à la commune de Saint-Nicodème qui

RPI MAËL-



Les effectifs concernant notre école restent

- Maternelles - CP : 16 élèves : enseignante
- CE - CM : 15 élèves : enseignante An

soit un total de 31 élèves actuellement

Au niveau de la restauration scolaire, une
casion de la semaine du goût. Mme TER
seil ont instauré une journée bio par sem



et les TAP

(des périscolaires)



de 15h00 à 16h30 dans la salle au dessus
Isabelle VERON, employée de la com-
munes bénévoles: Mme Véronique PETITPAIN,
diplômée d'encadrants diplômés extérieurs.
(des périscolaires) permet aux enfants de
activités, sportives, artistiques...

périscolaires, nous sommes à la recherche de
boutons, vieux boutons, fermetures éclairs,
supports carton de rouleaux de sapa-
06457159

Deux artisans artistes:



objets décoratifs mais elle a également r
ty de Bourbriac. Elle travaille actuelle
une enseigne commerciale. On la retrou
elle proposera des objets de décoration .
née! Mais le projet qui l'occupe surtout,
lier-boutique à Coz Liorzou. On pour
oeuvres. Elle y proposera également de
Elle souhaite ouvrir son atelier à d'autre
un lieu d'exposition. Nous lui souhaitons

Pour tout renseignement: Téléphone 066

enu s'installer à Maël-Pestivien en 2006 avec
 s, Oscar et Léo, sont venus agrandir le foyer.
 Pays de musique pour y installer son entreprise
 ien qu'étant diplômé en génie électronique, il
 k américaine. Sam avait appris à travailler le
 ut naturellement qu'il se lance dans la fabrica-
 es. Il restaure également des instruments an-
 eçus dans son atelier climatisé (pour une pro-
 de micro et de câblage électrique sur une gui-
 ssurée pour la vente des instruments et pour le
 lace récemment . Dans la semaine, les clients
 . C'est Stéphanie qui a crée et gère le site in-
 et à Sam de faire connaître son activité dans
 les festivals et dans les foires spécialisées no-
 ès importante car les nombreuses commandes
 ais. L'activité de Sam est reconnue hors des
 américain mais également dans le milieu de la
 oïg Sibérial. Pour découvrir l'activité de Juste-
 des.com ou sur le blog: blog.justecordes.fr



Conservation

de la Chapelle St Is

Lors du pardon de St Isidore, le père Fo
 le site quelques mois le temps de se refa
 Baptiste et Jean avaient retrouvé leur pl
 situé dans le Morbihan pour un traiteme
 tion des couleurs.

De plus , deux statues de l'église : Piti
 ment le même traitement et la même cor

Le coût de l'ensemble des travaux des t
 réglés par la municipalité et par l'asso
 qui a été dissoute depuis (2043.93€). I
 pour 2428€ , par la région pour 291
 d'Armor pour 971€.



du 5 octobre 2014



80 personnes se sont réunies pour le repas of-
"la Cornemuse". Tout le monde a pu apprécier
étaient au rendez-vous. (chanteurs ! danseurs!

02 janvier prochain)
ans ,absente. Elle a apprécié la visite des
même du repas pour lui remettre une superbe
même chanté en sa compagnie.
ée: Odette LE GALL et Francis LE BOUIL



NOS DO



Léontine OLLIVIER
cours de sa vie , elle
allée à l'école à Saint
fût terminée. Elle se
temps que ses camar
directeur. Régulière
à sa sœur qui était e
poches , qu'elle enfil
elle rencontre Marce
nier . Ils se fréquente
mariant le 27 novemb
repas sur Kerlan et M
tallent à Roc'h vreig
union : Marcel » bih
mille. Maintenant , e
enfants. Elle regrette

Léontine trouvait sans difficulté des amies pour l'y acc
boules et tenait son jardin comme personne. Aujourd'hui
pour les petits comme les grands. Léontine est un rayon
marquée le plus dans le progrès, c'est l'arrivée de l'électri



une amie de sa sœur . C'est comme cela qu'il l'a rencontr
jeune alors qu'elle portait leur enfant . Depuis cette date,
à son seul et unique amour. Arthur était agriculteur avec 1
tout sur 22 ha. En 1983, il prend sa retraite, le jardin devie
jour! Arthur aime aller au club du 3 ème âge. Il y va dep
jouer aux boules. Il est très apprécié dans son quartier et n
auquel il est fidèle au poste des grillades depuis de très n
valier servant des dames du quartier de Saint pierre . Pas
haite aller au club, telle est sa devise. Ce qui a marqué le
C'était magique!

RATIQUES

AC ARGOAT

22160 CALLAC

45 90 29

: Yoann MORO

ation de l'habitat):

di du mois de 10h à 12h

-samedi : 8h30-12h, 14h-18h

le: 02 96 45 56 27

toutes personnes de déposer des ordures

rière le terrain de football.

incipal souhaite que

ent les déjections de leurs animaux.

ne des citoyens concernant

et les points de collecte des ordures

, Kerbalen et Coat mael.



Le dépistage

Pour la neuvième année consécutive la MSA d'Armor (Armor Mairie de Saint-Armand), participe à la campagne de promotion du dépistage

Le dépistage organisé permet aux femmes de 50 à 74 ans une mammographie prise en charge à 100 %. Cet examen est le premier stades de la maladie, puisqu'on peut découvrir le cancer à un stade où de 9 femmes sur 10 guérissent du cancer du sein, grâce à un diagnostic précoce. C'est pourquoi il est recommandé de commencer le dépistage dès 50 ans car au cours de sa vie, une femme a

Dépistage organisé du cancer du sein - mode d'emploi














une lettre d'invitation au dépistage est adressée toutes les deux ans,

il suffit alors de prendre rendez-vous chez une radiologue. Lors de la consultation, le radiologue examine et réalise une mammographie. Les clichés sont relus une seconde fois par un radiologue spécialiste.

La mammographie est prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale.

Dépôt à la déchèterie



 Les encombrants Meubles, literie, plâtre et autres objets non incinérables	 Les cartons	 Incinérables
 Les déblais et gravats (autres que le plâtre) ATTENTION : les matériaux contenant de l'amiante ne peuvent pas être déposés à la déchèterie	 Les papiers, journaux et revues	 Les déchets ménagers spéciaux Batteries, piles, solvants, acides, bombes aérosol, peinture, vernis, colle, produit phytosanitaires, tubes néon ...
 Le bois	 Les déchets végétaux Produits des tontes et des tailles, branchage	 Les huiles usagées
 La ferraille cycles et tous les produits métalliques	 Les verres ménagers	 Minérales
		 Végétales

ans ? pensez au
RECEPTEMENT
 mairie du domicile



**OBJECTIF
 CITOYEN**

www.defense.gouv.fr/JDC

Une **attestation** vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



Renseignements et contacts
 Départements 22 - 29 - 56
 CSN de BREST 02 98 37 75 58
 csn-bre.sga@defense.gouv.fr

LISTE ELECTORALE

re à été effectué , l'inscription se fait
 une. Il n'y a aucune démarche à effectuer

se présenter en mairie avant le 31 décembre
 d'identité et d'un justificatif de domicile pour
 année suivante .

MANIFESTATIONS

à la salle des fêtes

en-nicodème le samedi 14 mars

le samedi 5 avril

des genets verts le vendredi 5 juin

de la musette le dimanche 7 juin

SECURITE SOCIALE



**L'Assurance
 Maladie**

CÔTES D'ARMOR

L'acquisition d'une co
 avoir peut s'avérer trè
 L'Assurance Maladie ne
 Et personne n'est à l'ab

Complémentaire santé : la

Selon vos ressources, l'Assurance Maladie vous ac
 Elle vous propose : - la **Couverture Maladie Univer**
l'Aide pour une Complémentaire Santé – l'ACS

_ La CMUC

> Avec la CMUC, **vos soins sont pris en charge à 100%**
 sement de l'Assurance Maladie et dans le cadre du
 > Vous accédez à **des tarifs réduits sur votre factur**

Conditions pour en bénéficier :

résider en France depuis plus de 3 mois

être en situation régulière

avoir des revenus annuels inférieurs au plafond*

_ L'ACS

De nombreuses personnes pourraient obtenir cet
 plafond de ressources pour obtenir la CMU compl
tez votre CCAS qui pourra vous accompagner dan

Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier,

> Avec l'ACS, **une partie de votre cotisation annue**
 cevez l'aide sous forme d'un **chèque** à remettre à
 varie selon l'âge et le nombre de personnes qui co

	aide nationale (à déduire de votre cotisation annuelle)
moins de 16 ans	100 €
16 – 49 ans	200 €
50 – 59 ans	350 €
60 ans et plus	550 €

> **Autre avantage**
 d'avance de frai
ture de gaz ou c

Bon à savoir

Bénéficiair
 centre d'ex
 vous propos
tous les ans
 de conseils
 po

**Comment faire votre demande
 de CMUC ou d'ACS?** Contactez
 le CCAS dans votre mairie.

Pour plus d'informations, consultez
 le site www.ameli.fr

Quel est le montant de l'ACS ?

Ces aides sont accordées pour 1 an et les droits so

11 670 €	973 €
17 505 €	1 459 €
21 006 €	751 €
24 507 €	042 €
29 175 € + 4	2 431 €
668,040 €	+ 389,003 €
ACS	
plafond annuel	plafond mensuel

A GRIPPE

Il est recommandé à tous de se faire vacciner contre la grippe. C'est en particulier le cas des personnes âgées et de celles atteintes de certaines maladies chroniques.

La Communauté de Communes de Callac-Argoat vous propose de vous faire vacciner gratuitement et prend en charge à 100 % le vaccin pour les personnes âgées et les autres personnes à risque.

avant la grossesse,

avant un voyage (12 ALD concernées),

avant un séjour de 6 mois présentant des facteurs de risques.

Les personnes âgées de leur MSA qui leur permet de retirer gratuitement le vaccin, sans prescription médicale (à l'exception des personnes qui n'ont pas été vaccinées l'an dernier qui doivent obligatoirement se faire vacciner).

Le vaccin est distribué par votre médecin généraliste ou votre infirmière, soit lors d'une prochaine consultation.

Le vaccin est disponible à partir de janvier 2015. L'immunité contre le virus apparaît environ 15 jours après la vaccination. Il est donc important de se faire vacciner le plus tôt possible.

Plus d'informations sur www.msa-armorique.fr

SPANC : Contrôle de fonctionnement et de réhabilitation

Le contrôle périodique des installations d'Assainissement Non Collectif est devenu une obligation de la Communauté de Communes de Callac-Argoat depuis Octobre 2014. Afin d'assurer le bon fonctionnement des aides existantes désormais.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif assure la conception d'installations d'assainissement, la réalisation et le suivi de la conformité de la réalisation. Le SPANC effectue des contrôles périodiques de fonctionnement de toutes les installations, via les contrôles périodiques de fonctionnement tous les 10 ans, toutes les installations du territoire de la Communauté de Communes de Callac-Argoat à partir d'Octobre 2014. L'objectif est de voir comment fonctionnent les installations, de constater les commandations d'entretien (périodes de visite), de constater les problèmes à apporter. Les visites ont pour but de donner un conseil pour pérenniser le fonctionnement des installations. Les installations ne répondent pas aux normes de salubrité publique ou de pollution. Dans ce cas il est simplement préconisé un entretien complet. Par contre, dans le cas où l'installation présente un problème de pollution avec rejet direct dans le milieu naturel, les installations doivent être stoppées et il faudra stopper la pollution.

Pour aider les particuliers qui ont une installation non conforme, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, en partenariat avec la Communauté de Communes de Callac-Argoat, propose une aide à la réhabilitation. Cette aide est à hauteur de 50% du montant des travaux. Pour soutenir l'économie, les travaux doivent obligatoirement être réalisés avant le 31/12/2015.

Pour tout renseignement : Communauté de Communes de Callac-Argoat - 22160 CALLAC. spanc.callac.argoat@orange.fr